

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	66 967	35 858	31 109	1 343	29 766
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 107	2 107			
Autres immobilisations corporelles	461 762	365 884	95 878	163 787	- 67 909
Immobilisations en cours				16 547	- 16 547
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	2 000		2 000	2 000	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	29 965		29 965	35 699	- 5 734
Autres immobilisations financières	430		430	400	30
TOTAL (I)	563 230	403 848	159 382	219 777	- 60 395
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services	35 480		35 480	36 950	- 1 470
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	991 752	91 492	900 261	841 179	59 082
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	1 713		1 713	833	880
. Personnel	2 824		2 824	1 454	1 370
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices				42 027	- 42 027
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 095		6 095	4 841	1 254
. Autres	10 681		10 681	11 768	- 1 087
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	61 453	398	81 055	60 547	20 508
Disponibilités	790 673		790 673	760 956	29 717
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	31 705		31 705	34 243	- 2 538
TOTAL (II)	1 952 378	91 890	1 860 488	1 794 798	65 690
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 515 606	495 738	2 019 869	2 014 576	5 293

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 500 000)	500 000	500 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	50 000	50 000	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	335	4 777	- 4 442
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	245 067	164 558	80 509
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	795 402	719 335	76 067
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	50 097	83 387	- 33 290
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés		66 079	- 66 079
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	134 467	134 995	- 528
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	68 890	50 023	18 867
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	311 988	292 442	19 546
. Organismes sociaux	192 053	197 861	- 5 808
. Etat, impôts sur les bénéfices	26 680		26 680
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	189 974	234 200	- 44 226
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	24 682	17 261	7 421
Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	8 815	4 512	4 303
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance	216 820	214 480	2 340
TOTAL (IV)	1 224 467	1 295 241	- 70 774
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	2 019 869	2 014 576	5 293

Annexes légales aux comptes annuels

CENTRE FIDUCIAIRE ET COMPTABLE D'ALSACE SAS
ANNEXE

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Aux comptes annuels présentés en EUROS

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023 dont le total est de 2 019 869,30 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 245 066,99 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Pour copie certifiée conforme

CENTRE FIDUCIAIRE ET COMPTABLE D'ALSACE SAS
SOMMAIRE

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Résultat des 5 derniers exercices

CENTRE FIDUCIAIRE ET COMPTABLE D'ALSACE SAS
ANNEXE

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023 Aux comptes annuels présentée en EUROS

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

CENTRE FIDUCIAIRE ET COMPTABLE D'ALSACE SAS
ANNEXE

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015. Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Rappel important:

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

CENTRE FIDUCIAIRE ET COMPTABLE D'ALSACE SAS
ANNEXE

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023 Aux comptes annuels présentée en EUROS

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

**CENTRE FIDUCIAIRE ET COMPTABLE D'ALSACE SAS
ANNEXE**

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles	33 669		33 298
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions	2 107		
Install. techniques, matériel, outillages industriels	195 061		16 547
Autres install., agencements, aménagements	60 999		
Matériel de transport	235 504		23 094
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers	16 547		
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	510 219		39 642
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	2 000		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	36 099		
TOTAL	38 099		
TOTAL GENERAL	581 986		72 940

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles			66 967	66 967
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions			2 107	2 107
Install. techniques, matériel, outillages industriels			211 609	211 609
Autres install., agencements, aménagements				
Matériel de transport		60 999		
Matériel de bureau, informatique, mobilier		8 445	250 153	250 153
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		16 547		
Avances et acomptes				
TOTAL		85 991	463 869	463 869
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			2 000	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		5 705	30 395	
TOTAL		5 705	32 395	
TOTAL GENERAL		91 696	563 230	530 835

**CENTRE FIDUCIAIRE ET COMPTABLE D'ALSACE SAS
ANNEXE**

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	32 325	3 532		35 858
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. Industriels	2 107			2 107
Installations, agencements divers	124 331	37 422		161 753
Matériel de transport	15 724	6 293	22 017	
Matériel de bureau, informatique, mobilier	187 722	24 854	8 445	204 131
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	329 884	68 569	30 462	367 991
TOTAL GENERAL	362 209	72 102	30 462	403 848

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	3 532				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions					
Install. tech., matériel, outill. Industriels					
Installations, agencements divers	37 422				
Matériel de transport	6 293				
Mat. de bureau, informatique, mobilier	24 854				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	68 569				
TOTAL GENERAL	72 102				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

CENTRE FIDUCIAIRE ET COMPTABLE D'ALSACE SAS
ANNEXE

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023 Aux comptes annuels présentée en EUROS

6 - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges				
Pour garanties données client				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	45 991	91 492	45 991	91 492
Autres dépréciations	14 453	398	14 453	398
TOTAL Dépréciations	60 444	91 890	60 444	91 890
TOTAL GENERAL	60 444	91 890	60 444	91 890
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation		91 492	45 991	
- financières		398	14 453	
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculés selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

CENTRE FIDUCIAIRE ET COMPTABLE D'ALSACE SAS
ANNEXE

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023 Aux comptes annuels présentée en EUROS

6 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	29 965		29 965
Autres immobilisations financières	430		430
Clients douteux ou litigieux	175 722	175 722	
Autres créances clients	816 030	816 030	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	2 824	2 824	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	6 095	6 095	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	12 395	12 395	
Charges constatées d'avance	31 705	31 705	
TOTAL GENERAL	1 075 166	1 044 771	30 395
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice	5 734		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an	50 097	50 097		
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	68 890	68 890		
Personnel et comptes rattachés	311 988	311 988		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	192 053	192 053		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices	26 680	26 680		
- T.V.A.	189 974	189 974		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	24 682	24 682		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	8 815	8 815		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	216 820	216 820		
TOTAL GENERAL	1 090 001	1 090 001		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	33 290			
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

CENTRE FIDUCIAIRE ET COMPTABLE D'ALSACE SAS
ANNEXE

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023 Aux comptes annuels présentée en EUROS

7 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

7.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	94 584
Autres créances	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	12 121
DISPONIBILITES	
TOTAL	106 705

7.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	6 264
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	398 539
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	404 803

7.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	31 705	216 820
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	31 705	216 820

Commentaires:

7.4 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	9 305
Ventes de produits finis	
Prestations de services	3 520 921

CENTRE FIDUCIAIRE ET COMPTABLE D'ALSACE SAS
ANNEXE

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023 Aux comptes annuels présentée en EUROS

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

TOTAL 226

Répartition par marché géographique	Montant
France	3 510 840
Etranger	19 386
TOTAL	3 530 226

7.5 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat av. Impots	Impots
Résultat courant	326 298	
Résultat exceptionnel (et participation)	718	
Résultat comptable	245 067	

Commentaires:

CENTRE FIDUCIAIRE ET COMPTABLE D'ALSACE
Société par Actions Simplifiée d'Expertise-comptable et de Commissaires aux comptes
au capital de 500.000 euros
Inscrite au Tableau de l'Ordre des experts-comptables de la Région Alsace
sous le numéro 18 00002489 01
et auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Colmar
Siège social : 24, avenue de Bâle 68300 SAINT-LOUIS
RCS MULHOUSE TI 491 199 097

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 18 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-sept heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale au siège social sur convocation orale du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Jean-Frédéric BACHER préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Madame Anne-Gaëlle GOUJON-BACHER, Directeur Général, assiste également à la réunion.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 500.000 actions sur les 500.000 actions émises par la Société.

Le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 septembre 2023 ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont été communiqués aux associés conformément aux dispositions légales et réglementaires. L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023 et quitus ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023 ;
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis, le Président ouvre la discussion.



Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'assemblée générale donne au Président et au Directeur Général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

L'assemblée générale approuve le montant des dépenses non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 23.254 euros ainsi que l'impôt correspondant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée, 500 000 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenue.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 245.067 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice 245.067 euros

Affectation :

Aux Autres réserves, soit 67 euros

Distribution 245.000 euros

Totaux 245.067 euros 245.067 euros

Il reviendra par conséquent à chacune des 500.000 actions composant le capital social un dividende unitaire arrondi de 0,49 €, mis en paiement dans les 30 jours de l'assemblée générale.

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur, ce dividende ouvre droit, au profit des associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France, à un prélèvement forfaitaire unique de 12,8 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2 %, soit une taxation globale de 30 %.

En cas d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu, le dividende ouvre droit, au profit des associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France, à l'abattement mentionné au 2° de l'article 158-3 du Code Général des Impôts et calculé sur la totalité de son montant.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30/09/2022	169 000 €	0 €	0 €
30/09/2021	270 000 €	0 €	0 €
30/09/2020	240 000 €	0 €	0 €



Cette résolution, mise aux voix, est adoptée, 500 000 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenue.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée, 500 000 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenue.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée, 500 000 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenue.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, le Directeur Général et les associés.

Jean-Frédéric BACHER
Président / Associé

Anne-Gaëlle GOUJON-BACHER
Directeur Général / Associée